

# Qui sommes-nous ?

## LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DES PEP 87-24

### EN PRATIQUE

**Ensemble, facilitons le parcours des enfants avec un TND.**

*En application du décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux précisant la fonction d'appui ressources attendue.*

### NOUS CONTACTER

07 57 02 07 37

poleressources@lespep87-24.fr

### TERRITOIRE D'INTERVENTION



[www.lespep87-24.fr](http://www.lespep87-24.fr)

SOLIDARITÉ    ÉGALITÉ    CITOYENNETÉ    LAÏCITÉ

L'Association Territoriale des PEP 87 -24 (Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Vienne et de la Dordogne) est une association laïque offrant à tous, enfants et adultes, l'accès aux soins, à l'éducation, aux loisirs, à la culture, à l'insertion professionnelle et à la citoyenneté. Elle est un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire de son département.

#### Les établissements et services des PEP 87-24 :

##### MÉDICO-SOCIAL ENFANCE

SESSAD Francis Lormier | CAMSP | PCO-TND | CMPP  
IME René Bonnefond

##### PROTECTION DE L'ENFANCE

MECS De Bione

##### PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

7 crèches | Espace familles

##### OFFRE RESSOURCE

SAPADHE 87 | SAPADHE 24 | Pôle Ressource  
PAS (Pôle d'Appui à la scolarité)  
AJED (Accueil du Jeune Enfant Différent)

##### MÉDICO-SOCIAL ADULTES

EANM Jeanne Chauveau

Conception : Agence.co | 10/2025 | Merci de respecter l'environnement et de ne pas jeter ce document sur la voie publique.

## PÔLE RESSOURCES POUR LES ENFANTS AVEC UN TND



# Pourquoi ce pôle ressources ?



Informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur les Troubles du Neurodéveloppement (TND).



Contribuer au soutien de l'entourage et des proches aidants dans leur quotidien.



## Comment agissons-nous ?

### POUR L'ENTOURAGE ET LES PROCHES AIDANTS

- En offrant un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation des familles vers les ressources disponibles en fonction des besoins ;
- En animant des groupes de soutien à la parentalité et des ateliers de communication ;
- En proposant une guidance dans les situations complexes ;
- En mettant à disposition du matériel spécifique.

### POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DES ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES MÉDICO-SOCIAUX NON SPÉCIALISÉS

> En menant des actions de sensibilisation sur :

- Les troubles du spectre de l'autisme et autres TND ;
- Le repérage et le diagnostic précoce des TND.

> Avec du matériel et des ressources techniques et pédagogiques adaptés.

## Pour qui ?

### CE DISPOSITIF S'ADRESSE :

- Aux enfants présentant un Trouble du Neurodéveloppement;
- À leurs aidants (parents, proches ...);
- Aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- Aux acteurs du droit commun : établissements scolaires, centres de loisirs, clubs sportifs, structures culturelles...